
EU - REVIEW
Activities of the Institutions
of the European Union

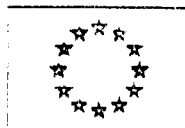
482

N° 620 DU 4 NOVEMBRE 1994

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations"
BREY 13/122 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

**EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : Tél. 29.51206**



COMMISSION EUROPEENNE

EUROPEAN COMMISSION

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS-VAN-ROMPAEY.L
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 4308066347 - 4-11-1994 16:14

TO: 7 MP408
7 MT406
7 MU400
SUBJECT: "Enc 1:620
TELEX620"

DISTRIBUTION

H.D.	
D.H.D.	
GRA/ADM	
POL.	
AGR.	
COM/TE.	Hds
DEVT.	OF
ECO/FIN.	Sections
P.P.A.	
S&T	
T.E.E.	
SUP. AG.	
C.C.	

- 2 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

I. COMMISSION

1. MESSAGE PERSONNEL DE M. WILLIAMSON
2. CROISSANCE ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT
3. CONSTRUCTION NAVALE
4. MOLDAVIE : ACCORD DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION
5. EGYPTE : ACCORD D'ASSOCIATION
6. MAROC : VISITE DU PRESIDENT DELORS
7. PREVISIONS

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (LUXEMBOURG, 31 OCTOBRE)
2. REUNION MINISTERIELLE UE-PECO
3. DECLARATIONS PESC
4. PREVISIONS

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX DES COMMISSIONS
2. PREVISIONS

IV. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

1. BEI : PRET POUR LA RECONSTRUCTION DE LA LIGNE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE RELIANT LA CENTRALE DE CAHORA BASSA A L'AFRIQUE DU SUD

- 3 -

I. COMMISSION

1. MESSAGE PERSONNEL DE M. WILLIAMSON

(ATTENTION DIS = NE PAS PUBLIER)

Les membres désignés de la prochaine Commission, à leur réunion informelle au Château de Senningen le 29 octobre, ont décidé la répartition des portefeuilles en annexe, étant entendu qu'une Commission de 21 membres dépend de l'adhésion des quatre nouveaux Etats membres. Les décisions seront confirmées à la première réunion de la prochaine Commission en janvier et deviendront opérationnelles après cette réunion.

Je voudrais souligner les points suivants :

- du point de vue objectif, la répartition des portefeuilles est bien équilibrée. En outre, la plupart des portefeuilles correspondent très bien à l'expérience et aux souhaits des Commissaires, qui sont très satisfaits des décisions prises. En particulier, je me félicite de la décision d'attribuer le portefeuille du personnel et de l'administration à M. Liikanen;
- du point de vue des services et de l'organisation de la Commission, le mot clef est la stabilité. En ce qui concerne les politiques internes, la structure des services reste pratiquement inchangée. La Task Force "Ressources humaines, éducation, formation et jeunesse" sera transformée en Direction générale (XXII) sous la responsabilité de Mme Cresson. Il sera créé auprès du Secrétariat général une Task Force pour les questions institutionnelles, en vue de la Conférence intergouvernementale de 1996, sous l'autorité de M. Oreja et en accord avec le Président. Le Fonds de Cohésion passe à la DG XVI sous l'autorité de Mme Wulf-Mathies. Sur le plan plus large, les membres désignés ont souligné l'importance qu'ils attachent à un progrès plus marqué dans le domaine de l'égalité des chances. Ils ont l'intention de créer un groupe de Commissaires (M. Flynn, Mme Gradin, Mme Wulf-Mathies et M. Liikanen) en vue de poursuivre cet objectif;
- en ce qui concerne le volet externe, M. Santer a insisté sur l'importance d'une répartition géographique des portefeuilles. Ceci explique les modifications proposées. Je voudrais souligner que notre travail sur les éléments économiques et les éléments politiques de la politique externe continue mais que, du point de vue de l'organisation, les desks géographiques de la DG I et de la DG IA seront fusionnés. Je prends contact avec les Directeurs généraux concernés afin d'examiner les modalités;
- la prochaine Commission a l'intention de mettre un accent particulier sur les politiques et les actions qui sont dans l'intérêt du citoyen. Les membres désignés ont l'intention d'avoir une autre réunion informelle en décembre afin de traiter leurs priorités de façon plus approfondie et de se préparer pour le vote d'investiture au Parlement européen, prévu à la session plénière de janvier.

En ce qui concerne les délégations :

- je souligne que le Service extérieur reste dans le portefeuille de M. van den Broek;
- je prévois que la gestion du service extérieur reste de la responsabilité de la Direction de M. Stathopoulos (DG IA);

- 4 -

- en ce qui concerne les échanges d'information entre les délégations et le siège, il faut tenir à l'esprit que dès janvier prochain il y aura un seul Commissaire avec la responsabilité pour les rapports bilatéraux économiques et politiques avec votre pays.

D.F. WILLIAMSON

Répartition des portefeuilles

Le Président Jacques Santer	Secrétariat général, Service juridique, Bureau de Sécurité, Cellule de prospective, Inspection générale des services, Service commun interprétation-conférences (SCIC) Service du Porte-Parole, Affaires monétaires (avec M. de Silguy), Politique étrangère et de sécurité commune (avec M. van den Broek), Questions institutionnelles et conférence intergouvernementale (avec M. Oreja)
Manuel Marin	Relations extérieures avec Méditerranée Sud, Moyen et Proche-Orient, Amérique latine, Asie (sauf Japon, Chine, Corée du Sud, Hong-Kong, Macao, Taïwan),
Martin Bangemann	Affaires industrielles, Technologies de l'information et des télécommunications
Sir Leon Brittan	Relations extérieures avec l'Amérique du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Chine, Corée du Sud, Hong Kong, Macao, Taïwan, Politique commerciale commune, Relations avec l'OCDE et l'OMC
Karel Van Miert	Concurrence
Hans van den Broek	Relations extérieures avec les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) et pays issus de l'ancienne Union soviétique, Turquie, Chypre, Malte et autres pays européens, Politique étrangère et de sécurité commune PESC (en accord avec le Président) Service extérieur

- 5 -

Joao de Deus Pinheiro	Relations extérieures avec les pays de l'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP), Afrique du Sud, Convention de Lomé
Padraig Flynn	Emploi et affaires sociales,
Marcelino Oreja	Relations avec le Comité économique et social Relations avec le Parlement européen Relations avec les Etats membres (en matière de transparence, communication et information), Culture et audiovisuel, Office des publications, Questions institutionnelles et préparation de la Conférence intergouvernementale de 1996 (en accord avec le Président)
Edith Cresson	Science, recherche et développement, CCR, Ressources humaines, éducation, formation et jeunesse
Ritt Bjerregaard	Environnement, Sécurité nucléaire
Monika Wulf-Mathies	Politiques régionales, Relations avec le Comité des Régions, Fonds de Cohésion (en accord avec M. Kinnock et Mme Bjerregaard)
Neil Kinnock	Transports (y compris les réseaux transeuropéens)
Mario Monti	Marché intérieur, Services financiers, Douane et fiscalité indirecte, Fiscalité directe
Emma Bonino	Politique des consommateurs, Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO),
Yves-Thibault de Silguy	Affaires économiques et financières, Affaires monétaires (en accord avec le Président), Crédits et investissements, Office statistique
Christos Papoutsis	Energie et Agence d'approvisionnement de l'Euratom, Petites et moyennes entreprises (PME), tourisme
Thorvald Stoltenberg	Pêche

- 6 -

Anita Gradin	Questions liées à l'immigration et affaires intérieures et judiciaires, Rapports avec l'Ombudsman, Contrôle financier, Lutte anti-fraude
Franz Fischler	Agriculture et développement rural
Erkki Liikanen	Budget Personnel et administration, Traduction et informatique

Division of portfolios

President Jacques Santer	Secretariat-General, Legal Service, Security Office, Forward Studies Unit, Inspectorate General, Joint Interpreting and Conference Service (SCIC), Spokesman's Service, Monetary matters (with Mr de Silguy), Common foreign and security policy (with Mr van den Broek), Institutional questions and intergovernmental conference (with Mr Oreja)
Manuel Marin	External relations with the Mediterranean (South), Middle and Near East, Latin America and Asia (except Japan, China, South Korea, Hong Kong, Macao, Taiwan),
Martin Bangemann	Industrial affairs, Information technologies and telecommunications
Sir Leon Brittan	External relations with North America, Australia, New Zealand, Japan, China, South Korea, Hong Kong, Macao, Taiwan, Common commercial policy, Relations with OECD and WTO
Karel Van Miert	Competition

- 7 -

Hans van den Broek	External relations with the countries of Central and Eastern Europe (PECO) and countries of former Soviet Union, Turkey, Cyprus, Malta and other European Countries, Common foreign and security policy (PESC) (in agreement with the President), External service
Joao de Deus Pinheiro	External relations with the countries of Africa, Caribbean and Pacific (ACP), South Africa, Lomé Convention
Padraig Flynn	Employment and social affairs, Relations with the Economic and Social Committee
Marcelino Oreja	Relations with the European Parliament, Relations with the Member States on openness, communication and information, Culture and audiovisual, Publications Office, Institutional questions and preparation of the intergovernmental conference of 1996 (in agreement with the President)
Edith Cresson	Science, research and development, Joint Research Centre, Human resources, education, training and youth
Ritt Bjerregaard	Environment, Nuclear security
Monika Wulf-Mathies	Regional policies, Relations with the Committee of the Regions, Cohesion Fund (in agreement with Mr Kinnock and Mrs Bjerregaard)
Neil Kinnock	Transport (including transeuropean networks)
Mario Monti	Internal market, Financial service, Customs and indirect taxation, Direct taxation
Emma Bonino	Consumer policy, European Community Humanitarian Office (ECHO)

- 8 -

Yves-Thibault de Silguy	Economic and financial affairs, Monetary matters (in agreement with the President), Credit and investments, Statistical Office
Christos Papoutsis	Energy and Euratom Supply Agency, Small and medium enterprises (PME), tourism
Thorvald Stoltenberg	Fisheries
Anita Gradin	Questions linked to immigration and home and judicial affairs, Relations with the Ombudsman, Financial control, Anti-fraud measures
Franz Fischler	Agriculture and rural development
Erkki Liikanen	Budget, Personnel and Administration, Translation and information technology

(FIN DIS)

2. CROISSANCE ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT

La Commission vient d'approuver une communication au Conseil et au Parlement européen sur la croissance économique et l'environnement. La relation entre la croissance et l'environnement est une donnée essentielle pour la situation de la prospérité des Etats membres de la Communauté européenne. La prospérité, ou le bien-être au sens large, ne dépend pas exclusivement du bien-être économique tel qu'on le mesure conventionnellement, mais aussi de la pureté de l'air que nous respirons et de la bonne santé du milieu naturel, dont nous tirons de nombreux services. Nous avons pris l'habitude de considérer ces avantages comme allant de soi. A présent, du fait de l'intensité croissante de notre développement, les pressions exercées sur l'environnement augmentent. Des mesures doivent donc être prises afin de promouvoir des modèles de développement qui respectent l'environnement et qui puissent être maintenus durablement. Le fait que ce principe d'une croissance durable et respectueuse de l'environnement ait été inscrit dans le Traité instituant la Communauté européenne, amendé par le Traité sur l'Union européenne (article 2) qui est entré en vigueur le 1er janvier 1994, témoigne de son importance fondamentale pour la prospérité des citoyens européens. De façon similaire, l'article 130R du Traité requiert l'intégration des objectifs de protection de l'environnement, dans la définition et la mise en oeuvre des autres politiques communautaires. Ceci est également tout à fait en accord avec les engagements pris par les Etats membres et par la Communauté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED, Rio de Janeiro, juin 1992).

- 9 -

Par conséquent, il y a lieu de s'interroger sur les implications de ce nouvel objectif de la Communauté pour l'élaboration des politiques en Europe.

La Commission a tenté, dans cette communication, d'analyser les conséquences de ce principe du développement environnementalement soutenable pour l'élaboration des politiques économique et fiscale, et désire présenter quelques premières conclusions pour discussion. Ces conclusions doivent être replacées dans le contexte du cinquième programme d'action pour l'environnement (COM(92)23) et du Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi (COM(93)700), qui contiennent quelques éléments d'une stratégie pour le développement durable en Europe. Manifestement, le développement durable comprend un grand nombre de facettes qui vont bien plus loin que les aspects environnementaux sur lesquels se concentre cette communication.

La présente communication porte donc essentiellement sur l'élaboration des politiques économiques et sur les défis qui se présenteront aux autorités économiques et fiscales dans ce contexte. La nécessité d'intégrer les préoccupations environnementales dans d'autres domaines implique naturellement que des mesures devront être prises au niveau sectoriel. Cependant, les implications au niveau de secteurs particuliers, ainsi que les implications régionales, ne sont pas prises en compte dans cette communication, étant donné l'analyse au cas par cas que cela demanderait.

La Commission a invité le Conseil, et le Parlement européen, de même que le Comité économique et social et le Comité des Régions, à analyser les liens entre la croissance économique et l'environnement, et à débattre des principales implications du sujet pour l'élaboration des politiques économiques futures (v. doc. COM(94)465).

3. CONSTRUCTION NAVALE

La Commission a adopté un projet de Communication relatif à l'Accord sur les conditions normales de concurrence dans le secteur de la Construction et de la réparation navale (ainsi que l'Arrangement sur les crédits à l'exportation de navires) conclu à Paris le 17 juillet 1994 dans le cadre de l'OCDE.

Cet Accord, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1996, après ratification par tous les signataires, prévoit des disciplines internationales sur les aides directes et indirectes au secteur. Il introduit pour la première fois un instrument anti-dumping adapté aux transactions sur les navires (le Code des prix préjudiciables).

La Commission qui a négocié sur la base des directives de négociations données par le Conseil le 20 juillet 1990, transmettra très prochainement le texte de l'Accord au Conseil afin que celui-ci puisse l'approuver en vue de sa signature.

Les Etats-membres et l'Industrie ont dans l'ensemble largement soutenu les résultats de cet Accord.

La signature de l'Acte final est prévue pour le 5/6 décembre à Paris sous les auspices de l'OCDE. (v. également pt. II.1.j)

4. MOLDAVIE : ACCORD DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION

La Commission a approuvé une proposition de décision du Conseil et de la Commission relative à la conclusion d'un Accord de partenariat et de Coopération avec la République de Moldavie.

A la suite de l'adoption par le Conseil le 5 octobre 1992 des directives de négociation, les négociations avec la République de la Moldavie ont eu lieu dans le

- 10 -

courant des années 1993 et 1994. Après deux séances de négociations, cet accord a été paraphé le 26 juillet 1994.

Cet accord est un accord mixte couvrant des secteurs de compétence communautaire et nationale et est conclu pour une période initiale de dix ans.

Il établit un dialogue politique. L'accord comporte aussi des dispositions relatives aux échanges de marchandises, aux conditions relatives à l'emploi, à l'établissement et à l'activité des sociétés, aux prestations transfrontalières de services, aux paiements et capitaux, à la concurrence, à la protection de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à la coopération législative, à la coopération économique, à la coopération culturelle et à la coopération financière.

L'accord comporte une clause de conditionnalité "droits de l'homme" permettant une suspension de l'accord, même unilatérale, en cas de violation des éléments essentiels de l'accord, i.e. respect des principes démocratiques et des droits de l'homme et de principes de l'économie de marché.

L'accord crée une structure institutionnelle comprenant un Conseil de Coopération, un Comité de Coopération et une Commission Parlementaire de Coopération.

L'accord se réfère à la perspective de la création future d'une zone de libre échange. En 1998, on évaluera la situation pour estimer si les négociations d'une telle zone peuvent commencer.

Les dispositions relatives à la coopération douanière font l'objet d'un protocole distinct. La signature de l'accord aura lieu lors de la session du Conseil "Affaires Générales" du 28 novembre 1994.

5. EGYPTE : ACCORD D'ASSOCIATION

Au cours de sa session hebdomadaire la Commission a approuvé une recommandation pour une décision du Conseil autorisant la Commission à négocier un accord d'association avec l'Egypte. L'accord s'intitulera "accord euro-méditerranéen d'association". Le texte confidentiel de cette demande de mandat a été transmis au Conseil.

6. MAROC : VISITE DU PRESIDENT DELORS

Le Président DELORS s'est rendu à Casablanca du 28 au 30 octobre pour une visite bilatérale et pour participer au Sommet Economique sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord;

Au cours de sa visite bilatérale, il a été reçu par le Roi Hassan II et a eu des entretiens avec le Premier Ministre FILALI, en présence de six Ministres les plus concernés. Il a également reçu les représentants du secteur privé et de la presse. Enfin, le Premier Ministre a donné un dîner officiel en son honneur.

Le 30 octobre, le Président DELORS a participé à la séance d'ouverture du Sommet présidée par le Roi et où ont pris parole successivement MM. GALB et SCHWAB (co-organisateurs), MM. CHRISTOPHER et KOZYREV (co-parrains), M. ARAFAT, le Prince Héritier de Jordanie, MM. RABIN et PERES, M. KINKEL et lui-même. MME CILLER, MM. GONZALES, CAVACO SILVA et JUPPE (texte du discours diffusé par DG I.A, de même que la Déclaration de Casablanca).

En marge du Sommet, le Président DELORS a eu des entretiens bilatéraux avec le Prince Héritier de Jordanie, M. ARAFAT, M. PERES, M. MOUSSA et M. BEN YAHIA. Il a également participé à une réunion trilatérale avec le Prince Héritier de Jordanie et M. PERES consacrée aux suites concrètes de l'accord de paix du 26

- 11 -

octobre et a présidé à une réunion trilatérale avec MM. ARAFAT et PERES consacrée au programme d'aide aux palestiniens.

NDLR : Nous vous transmettrons par INFO-NOTE N° 31 les conclusions de la Conférence de Casablanca.

7. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'OJ de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Bruxelles, le mercredi 9 novembre 1994 :

- Perspectives du marché du rhum dans le cadre de l'association des PTOM à la CEE et la quatrième convention ACP-CEE;
- Situation des producteurs communautaires de rhum;
- Adaptation des structures de la pêche;
- Rapprochement des taux d'accise sur les huiles minérales;
- Rapprochement de la taxation sur les tabacs et les cigarettes et les accises sur l'alcool et les boissons alcoolisées.

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (LUXEMBOURG, 31 OCTOBRE)

a. Europe centrale et orientale : stratégie de rapprochement

Le Conseil a obtenu un consensus politique sur six documents qui serviront de base au rapport global qui sera adressé au Conseil européen d'Essen; ces six documents concernent les domaines suivants :

- alignement du calendrier des concessions en faveur de la Bulgarie et de la Roumanie;
- questions relevant de la justice et des affaires intérieures;
- nouvel instrument de coopération interrégionale;
- promotion de la coopérative régionale entre PECO;
- promotion des investissements;
- environnement.

Le document sur l'éducation, la jeunesse, la culture et les relations publiques sera revu après l'examen du Conseil "Culture".

L'examen du document sur PHARE a permis de constater que les principe d'un financement pluriannuel 95-99 est accepté; le montant proposé par la Commission (7,072 milliards d'Ecus) a encore soulevé les interrogations de certaines délégations, (notamment UK et F). Plusieurs délégations (F, I, P, E, L) ont souligné la nécessité de respecter certains équilibres géographiques dans le cadre global de la rubrique 4. La Commission a été invitée à présenter rapidement un document de travail sur les engagements extérieurs dans leur ensemble. A l'intention de UK, le Président KINKEL a souligné le fait que l'enveloppe globale prévue se situait dans le cadre du respect des engagements financiers fixés par le Conseil européen d'Edimbourg. Pour ce qui concerne le plafond de 15 % pouvant être affecté à des financements d'infrastructures,

- 11 -

octobre et a présidé à une réunion trilatérale avec MM. ARAFAT et PERES consacrée au programme d'aide aux palestiniens.

NDLR : Nous vous transmettrons par INFO-NOTE N° 31 les conclusions de la Conférence de Casablanca.

7. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'OJ de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Bruxelles, le mercredi 9 novembre 1994 :

- Perspectives du marché du rhum dans le cadre de l'association des PTOM à la CEE et la quatrième convention ACP-CEE;
- Situation des producteurs communautaires de rhum;
- Adaptation des structures de la pêche;
- Rapprochement des taux d'accise sur les huiles minérales;
- Rapprochement de la taxation sur les tabacs et les cigarettes et les accises sur l'alcool et les boissons alcoolisées.

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (LUXEMBOURG, 31 OCTOBRE)

a. Europe centrale et orientale : stratégie de rapprochement

Le Conseil a obtenu un consensus politique sur six documents qui serviront de base au rapport global qui sera adressé au Conseil européen d'Essen; ces six documents concernent les domaines suivants :

- alignement du calendrier des concessions en faveur de la Bulgarie et de la Roumanie;
- questions relevant de la justice et des affaires intérieures;
- nouvel instrument de coopération interrégionale;
- promotion de la coopérative régionale entre PECO;
- promotion des investissements;
- environnement.

Le document sur l'éducation, la jeunesse, la culture et les relations publiques sera revu après l'examen du Conseil "Culture".

L'examen du document sur PHARE a permis de constater que les principe d'un financement pluriannuel 95-99 est accepté; le montant proposé par la Commission (7,072 milliards d'Ecus) a encore soulevé les interrogations de certaines délégations, (notamment UK et F). Plusieurs délégations (F, I, P, E, L) ont souligné la nécessité de respecter certains équilibres géographiques dans le cadre global de la rubrique 4. La Commission a été invitée à présenter rapidement un document de travail sur les engagements extérieurs dans leur ensemble. A l'intention de UK, le Président KINKEL a souligné le fait que l'enveloppe globale prévue se situait dans le cadre du respect des engagements financiers fixés par le Conseil européen d'Edimbourg. Pour ce qui concerne le plafond de 15 % pouvant être affecté à des financements d'infrastructures,

- 12 -

seule la délégations UK a maintenu, à ce stade, son opposition à le voir relevé ou être rendu plus souple. La discussion devra donc se poursuivre sur la façon de traiter ce plafond, étant donné que le reste des délégations est partagé sur le degré de flexibilité avec lequel ce plafond doit être traité. Enfin, I présentera d'ici au prochain Conseil "Affaires générales" des suggestions visant à rendre la gestion de PHARE "plus efficace et plus transparente" (I dixit). EL a demandé aussi que le fonctionnement du programme soit discuté. F a demandé un audit externe sur la gestion du programme, notamment sur la situation des crédits affectés au programme (décalage des paiements par rapport aux engagements). Le prochain Conseil "Affaires générales" reviendra donc sur ce document et sur ce dossier.

Enfin, le Conseil a pris acte d'un document du Comité politique relatif au dialogue politique avec les PECO.

b. Etats-baltes - présentation de la Commission sur :

- **les directives de négociation pour des accords européens**
- **la coopération régionale**

Le Conseil a entendu la présentation par Sir Leon BRITTAN des propositions de la Commission concernant l'ouverture des négociations pour des accords européens d'association avec les trois Etats baltes et des orientations pour une approche de l'Union à l'égard de la région de la Mer baltique (SEC(94)1746 et 1747).

Les délégations DK, S, N et E ont souligné l'importance de ces propositions et l'urgence de leur examen.

Le Conseil a chargé le COREPER d'examiner rapidement les propositions de la Commission et de lui faire rapport à bref délai, si possible pour la session du 28 novembre qui pourrait déjà être conclusive.

c. Ukraine

Compte tenu du désaccord apparu au niveau du COREPER sur la proposition de la Présidence ou sur la proposition alternative néerlandaise de position commune au titre de l'article J.2 du Traité, le Président KINKEL s'est limité à distribuer le projet de conclusions suivant qui a recueilli l'accord du Conseil : "Le Conseil a examiné la mise en oeuvre de la stratégie de l'UE vis-à-vis de l'Ukraine adoptée lors du Conseil "Affaires générales" du 4 octobre 1994.

Le Conseil a marqué son accord sur des premières mesures concrètes visant à renforcer les relations avec l'Ukraine :

- une visite de la Troïka, au niveau des Ministres des Affaires étrangères ou à tout autre niveau approprié, en vue de présenter au gouvernement ukrainien la politique adoptée par l'UE et d'examiner la suite des relations sur la base des travaux effectués lors de la réunion du 4 octobre avec M. UDOVENKO, Ministre ukrainien des Affaires étrangères;
- la mise en place, aussi rapidement que possible, de consultations régulières entre la Troïka et l'Ukraine au niveau des directeurs politiques et, le cas échéant, des Ministres des Affaires étrangères, dans la perspective de la mise en oeuvre des dispositions pertinentes de l'accord de partenariat et de coopération;
- l'intensification des efforts, par le biais de contacts politiques et par les canaux diplomatiques, en vue de souligner vis-à-vis du gouvernement et du Parlement d'Ukraine, la nécessité pour l'Ukraine d'adhérer le plus rapidement possible au Traité de non-prolifération en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires,

- 13 -

l'importance d'une mise en oeuvre intégrale des accords START I et START II, et de ne pas ralentir le processus de désarmement nucléaire;

- l'offre de conseils pour l'élaboration d'une nouvelle constitution et d'une nouvelle loi électorale;
- l'examen, lors d'une prochaine réunion du Comité mixte, des possibilités d'amélioration de la coopération commerciale et industrielle entre l'UE et l'Ukraine;
- l'examen de l'opportunité d'une éventuelle adhésion au Centre ukrainien des sciences et des technologies, de Kiev, et des modalités de celle-ci.

Le Conseil a également invité le COREPER à poursuivre l'examen de la portée et du contenu des positions communes définies sur la base de l'article J.2 et à formuler à l'intention du Conseil du 28 novembre une recommandation sur une telle position commune relative à l'Ukraine.

Le Conseil a noté que le Conseil "ECOFIN", lors de sa session du 7 novembre, examinera la question de l'assistance financière en faveur de l'Ukraine et il a invité le Comité des Représentants permanents et le Comité politique à préparer d'autres mesures visant à mettre en oeuvre la stratégie adoptée par l'UE à l'égard de l'Ukraine".

d. Slovénie : directives de négociations pour un Accord européen

Le Ministre MARTINO (I) a informé le Conseil sur l'état des discussions en cours entre l'Italie et la Slovénie qui ne permettent pas au gouvernement italien, au stade actuel, de lever sa réserve sur les directives de négociations. Le dossier sera inscrit à l'ordre du jour de la session du Conseil "Affaires générales" des 27 et 28 novembre 1994 malgré l'insistance dans le sens opposé de IT.

Le Conseil est toutefois convenu que ce point pourrait être retiré de l'ordre du jour si les difficultés actuelles devaient persister.

Sir Leon BRITTAN a confirmé la disponibilité de la Commission à interposer ses bons offices dans cette négociation bilatérale dont les difficultés ne doivent pas conditionner les négociations dans le cadre multilatéral.

e. Ex-Yougoslavie : poursuite du financement de l'administration de Mostar par l'Union européenne

La France ayant levé la dernière réserve, le Conseil a donné son accord politique au projet de décision du Conseil relatif à l'action commune concernant la continuation du soutien à l'administration de Mostar par l'UE; l'adoption formelle suivra la disponibilité de crédits budgétaires pour 80 Mécus et la conclusion satisfaisante d'un arrangement avec le Parlement sur la procédure budgétaire PESC.

Les autres points relatifs à l'ex-Yougoslavie ont été discutés soit au déjeuner, en présence des ministres PECO, (situation du processus de paix en Bosnie, Krajina) soit au dîner (Croatie : PHARE et enquête de la Commission à Zagreb).

f. Pacte de stabilité

Le Président KINKEL s'est limité à renvoyer au rapport de la Présidence sur l'état d'avancement des travaux du Pacte, les principaux points en discussion dans le cadre des tables-rondes ainsi que les prochaines échéances du processus.

Aucune délégation n'a souhaité intervenir.

- 14 -

Le Président KINKEL a conclu que :

- le Conseil a pris note du rapport intermédiaire sur le processus devant mener à l'adoption d'un Pacte de stabilité;
- le Conseil s'est félicité des progrès réalisés jusqu'ici dans la mise en oeuvre des documents de conclusion de la Conférence inaugurale de Paris;
- le Conseil a réaffirmé l'importance qu'il attache à cette initiative et à son aboutissement rapide;
- le Conseil a pris note de l'intention de la Présidence d'évoquer le Pacte de stabilité à l'occasion du Conseil européen de Essen.

g. Relations avec la Turquie : rapport de la Commission

Le Conseil a entendu un rapport de Sir Leon BRITTAN sur l'état des travaux concernant l'Union douanière avec la Turquie et il est convenu de charger le COREPER de poursuivre les travaux en vue de la définition de la position à prendre par la Communauté au sein du Conseil d'Association du 19 décembre 1994. Les instances du Conseil sont invitées à accélérer leurs travaux dans la perspective du dit Conseil d'Association. Le Conseil se saisira à nouveau du dossier lors de sa session de novembre.

La délégation EL a confirmé sa réserve générale motivée par des raisons d'ordre technique et économique mais surtout par des considérations de nature politique.

h. Politique méditerranéenne : débat d'orientation

Le Président DELORS a attiré l'attention du Conseil sur les éléments essentiels susceptibles de permettre la finalisation des négociations avec le Maroc, la Tunisie et Israël. Le Conseil n'a pas exprimé d'objections à donner une marge de manoeuvre plus ample à la Commission et des propositions détaillées dans ce sens sont attendues. M. MARIN a présenté la communication de la Commission sur le renforcement politique méditerranéenne de l'Union (v. INFO-NOTE N° 28/94 du 28.10.94) qui a été accueillie avec grand intérêt et qui fera l'objet d'un examen par le COREPER chargé de faire rapport au Conseil lors de la prochaine session "Affaires générales" des 28 et 29 novembre en vue de la préparation du Conseil européen de Essen. Lors du Conseil européen de Essen devrait être décidée la convocation d'une Conférence euro-méditerranéenne - qui sera préparée sous Présidence F - à tenir dans le deuxième semestre de 1995. A la demande de la délégation italienne les conclusions du Conseil mentionnent également l'engagement du Conseil européen de Corfou en ce qui concerne Malte et Chypre et l'invitation à la Commission de présenter, début 1995, des rapports sur l'état des avancements des travaux concernant ces deux pays.

i. Relations avec le MERCOSUR : présentation par la Commission

Suite à la présentation par le Vice-président MARIN de la communication de la Commission concernant le renforcement de la politique de l'Union à l'égard du MERCOSUR (v. INFO-NOTE N° 29/94 du 28.10.94) qui donne une suite aux conclusions du Conseil européen de Corfou, le Conseil a pris note avec intérêt de cette communication et il a chargé le COREPER de l'examiner ainsi que de lui faire rapport lors de sa session des 28 et 29 novembre 1994 en vue de la préparation des délibérations à ce sujet du Conseil européen de Essen.

- 15 -

j. OCDE - Construction navale

Sir Leon BRITTAN a rendu attentif le Conseil de la nécessité de conclure le plus rapidement possible les procédures internes en vue de l'adoption des résultats des négociations menées au sein de l'OCDE. Il a indiqué que la Commission transmettra au Conseil dans les meilleurs délais sa proposition formelle afin que le Conseil puisse se prononcer lors de la prochaine session "Affaires générales" des 28 et 29 novembre 1994. S'agissant des difficultés que rencontre la délégation F au sujet de cet accord, Sir Leon BRITTAN a affirmé que des contacts ont eu lieu avec cette délégation et que ceux-ci se poursuivront, notamment vendredi prochain.

Aucune délégation n'est intervenue; le Président KINKEL a conclu que le Conseil prenait note du fait que la Commission était dans la phase finale de préparation de sa proposition formelle de conclusion de l'accord sur l'élimination des aides à la construction navale et qu'elle demandait au Conseil de s'en saisir dès qu'elle serait transmise. (v. également pt. I.3)

k. Relations avec le Parlement européen

Le Ministre, Mme SEILER-ALBRING, a brièvement informé le Conseil des résultats du trilogue du 25 octobre 1994 en ce qui concerne la comitologie dans la procédure de co-décision, les commissions temporaires d'enquête et le financement de la PESC.

La délégation NL a regretté l'absence de progrès réel dans ces trois dossiers.

La Présidence maintient sa volonté de parvenir à une solution avant la fin de l'année.

2. REUNION MINISTERIELLE UE-PECO

Une réunion ministérielle conjointe avec les pays associés (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, République tchèque) a permis de constater l'accord des PECO sur les grandes lignes de la stratégie de rapprochement (dialogue structuré et élaboration d'un Livre blanc sur le rapprochement vers le marché intérieur). Le but principal de la réunion étant d'entendre les points de vue des pays associés, il est à noter que les principales suggestions et observations émises par ces derniers ont été les suivantes :

- demande d'un calendrier pour le rapprochement vers le marché intérieur (Pologne) et de l'assistance d'un service spécialisé de la Commission pour faciliter le rapprochement des législations et la connaissance des mécanismes communautaires (demande partagée par tous les PECO);
- souhait de la Bulgarie de voir la coopération interrégionale (entre PECO) être soutenue par un programme et un fonds communautaires;
- demande de tous les PECO d'assouplir le fonctionnement de PHARE (accroissement des possibilités de financement d'infrastructures et pluriannualité du programme);
- accord des PECO afin de participer à une coopération dans les domaines des Affaires intérieures et de la Justice et de la dimension humaine (Jeunesse, Culture, Information).

En absence de conclusions formelles à la réunion, le Président KINKEL a fait part à ses collègues des quelques réflexions générales suivantes :

- 16 -

- la réunion a permis de constater l'accord des PECO sur les lignes générales de la stratégie de rapprochement pour la définition de laquelle la Présidence remercie la Commission;
- les difficultés actuelles des PECO sont à l'esprit de tous les participants; tous les Etats membres de l'UE sont prêts à les comprendre dans le cadre du processus actuel fondé sur une écoute des PECO;
- le principe de base pour le rapprochement vers l'UE est d'aider les PECO à s'aider eux mêmes;
- la volonté politique manifestée par l'UE envers les PECO doit aller de pair avec la prise en compte d'autres impératifs géographiques (notamment la zone méditerranéenne);
- le processus doit aussi être réaliste et fondé sur un dialogue continu et empreint de franchise.

S'agissant plus spécifiquement de la réunion, le Président KINKEL a indiqué qu'elle servait à préparer les débats du prochain Conseil européen qui devra décider notamment de la stratégie de rapprochement et du principe d'une réunion similaire sous chaque présidence; il a indiqué que les futures présidences (E et F) l'avaient informé de leur intention de poursuivre cet exercice. Il s'est félicité de la tenue de la réunion avant un Conseil "Affaires générales" qui pourra intégrer dans ses réflexions les suggestions des pays associées. Au titre des éléments concrets à retenir de cette réunion, il a cité la demande d'assistance technique fournie par des petites équipes de la Commission (la Commission doit apprécier cette question et y répondre), les suggestions de souplesse pour le programme PHARE, les priorités à accorder aux AIJ et à la dimension humaine du processus; il a enfin conclu la réunion en rappelant qu'une réunion conjointe était déjà prévue en marge du prochain Conseil ECOFIN du 7 novembre 1994 - au cours du dîner et en présence des Etats baltes.

Au cours de la réunion hebdomadaire de la Commission Sir Leon BRITTAN et M. van den BROEK ont souligné le très bon déroulement de la réunion ministérielle avec les PECO. Ils ont mentionné particulièrement l'importance que le Conseil attache à la question de la préparation d'un Livre blanc sur le rapprochement des législations pour la réussite de la stratégie de pré-adhésion. Ils ont également évoqué les discussions du Conseil sur les actions mixtes en matière de politique étrangère et de sécurité commune. Dans ce domaine un accord devait être obtenu respectant pleinement les compétences de la Commission.

3. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu les textes des déclarations sur :

- le SOUDAN (31 octobre);
- SAO TOMÉ ET PRINCIPE (3 novembre);
- la GAMBIE (3 novembre);
- l'ANGOLA (3 novembre).

- 17 -

4. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'Ordre du jour des réunions du Conseil au cours de la semaine prochaine :

Conseil "ECOFIN" (7 novembre)

- Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi
 - = Réseaux transeuropéens;
 - = Amélioration de la situation de l'emploi;
 - = Croissance économique et environnement.
- Taux d'accises applicable aux bio-carburants;
- Fiscalité de l'épargne;
- Régime fiscal applicable aux intérêts et redevances;
- Relations avec les PECO
 - = Préparation avec la BERD;
 - = Remplacement des prêts de balance de paiement par un mécanisme de financement de l'ajustement structurel;
 - = Taux de couverture de la garantie budgétaire de la Communauté pour les prêts BEI.
- Assistance financière à l'Ukraine;
- Dîner avec les pays associés de l'Europe centrale et orientale et les Etats baltes.

Conseil "INDUSTRIE" (8 novembre)

- Politique industrielle : compétitivité industrielle pour l'Union européenne;
- Industrie sidérurgique
 - = Restructuration de l'industrie sidérurgique européenne;
 - = Aides d'Etat;
- XXIIIème rapport de la Commission sur la politique de concurrence (1993);
- Orientations de politique industrielle à appliquer au secteur pharmaceutique;
- Renforcement de la compétitivité de l'industrie européenne de la construction mécanique.

Conseil "CULTURE" (10 novembre)

- Action de la Communauté européenne en faveur de la culture - projet de conclusions;
- Présentation par la Commission des propositions :
 - = Programme de soutien aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne (KALEIDOSCOPE 2000);
 - = Programme de soutien dans le domaine du Livre et de la Lecture (ARIANE);
 - = Programme concernant le patrimoine culturel;
- Aspects culturels de la préparation des pays de l'Europe centrale et orientale en vue de l'adhésion à l'UE.

- 18 -

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Etant donné que les travaux des commissions se poursuivent au moment de la clôture de notre rédaction, nous vous en informerons dans notre prochain numéro.

2. PREVISIONS

La semaine avant la session de novembre est consacrée aux travaux préparatifs des groupes politiques.

IV. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

1. PRET POUR LA RECONSTRUCTION DE LA LIGNE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE RELIANT LA CENTRALE DE CAHORA BASSA A L'AFRIQUE DU SUD

La BEI vient d'accorder un prêt de 40 MECU (environ 48 millions d'USD) à la République du Mozambique et à Hidroeléctrica de Cahora Bassa (HCB) pour le financement de la remise en état et de la reconstruction de lignes de transport à haute tension reliant la centrale hydroélectrique de Cahora Bassa au Mozambique au réseau sud-africain.

Cahora Bassa, l'une des plus grandes centrales hydroélectriques au monde, d'une capacité de 2 000 MW, a été construite en 1975 sur le Zambèze en même temps que des lignes de transport, d'une longueur de 1 400 km, destinées à fournir de l'électricité à la République d'Afrique du Sud. Néanmoins, en raison de la répétition d'actes de sabotage perpétrés sur les lignes au cours des années 80, HCB a été incapable de fournir de l'électricité à l'Afrique du Sud.

Le projet de remise en état des lignes sera cofinancé par la BEI et la Commission européenne et bénéficiera aussi de financements fournis par le Portugal, l'Afrique du Sud et la France. Le financement de la BEI s'inscrit dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé. Des procédures d'appels à la concurrence internationale (pour les éléments financés par la BEI) ont été lancées le 29 septembre 1994.

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL